



Ville d'Albi

PROJET

Mettre en synergie les initiatives pour donner une nouvelle dimension aux projets de la ville

Albi est une belle ville de briques rouges, de 50 000 habitants, à la tête d'un département relativement peu peuplé. S'étendant sur près de 4 500 hectares et traversée par le Tarn, elle est dotée d'un patrimoine naturel et historique remarquable.

Depuis une dizaine d'années, les principes du développement durable ont progressivement été pris en compte dans les projets et réalisations de la municipalité. Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) issu de la révision du PLU a été adopté en 2003. Il a permis à la municipalité de formaliser un premier cadre d'action pour le développement durable de la ville.

Afin d'approfondir cette démarche, en mettant en synergie les initiatives, la ville a retenu fin 2005 le principe d'un agenda 21. Volontaire, elle a également intégré le Réseau des territoires durables de Midi-Pyrénées animé par l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) et s'est fait référencer dans la base de données de l'Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable. Elle participe ainsi à l'échange d'expériences utiles aux collectivités engagées dans des démarches similaires.

DÉMARCHE

Un projet adapté aux compétences de la ville et ancré à l'échelle des quartiers

La ville souhaite mener une démarche de gestion « exemplaire » et en renforcer la transversalité.

Le dispositif de pilotage organisé en interne pour répondre à cette exigence devrait aller dans ce sens avec :

- un comité de pilotage composé d'élus pour valider les avancées,
- une équipe de coordination interne pour assurer la conduite et l'animation,
- une cellule « action transversale » en charge du suivi technique.

La démarche de quartier « projets de quartiers, projets d'avenir » constitue le cœur de la concertation. Celle-ci, organisée à l'échelle des douze quartiers de la commune, a permis une implication très forte des habitants pour l'élaboration du diagnostic, des axes stratégiques et du plan d'action. Des contrats de quartier sont ensuite prévus pour garantir la poursuite de cette organisation dans le temps et pour l'évaluation du projet.

La stratégie a été définie en fonction de 8 orientations, déclinées en 51 actions qui doivent être mises en œuvre sur 3 ans. Celles-ci répondent notamment aux enjeux de déplacements et de liaisons entre les quartiers, souvent évoqués par les habitants lors de la concertation.

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

Des actions réalistes et qui visent à améliorer le cadre de vie

Le programme d'actions couvre l'ensemble des finalités du développement durable tout en mettant la priorité sur les domaines liés aux compétences de la commune. Les enjeux de solidarité et d'épanouissement de la population font l'objet d'une attention particulière. Plusieurs actions, ancrées dans des dynamiques de quartier et axées sur la solidarité, vont faciliter l'accès à la culture et à la connaissance.

La combinaison d'un nombre important d'actions de sensibilisation des habitants d'une part, et de gestion responsable des activités de la commune d'autre part, devrait permettre d'engager une dynamique nouvelle de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Tout un pan d'actions vise la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, notamment par l'amélioration des pratiques de la collectivité (évolution des modes d'entretien des espaces naturels de la commune par exemple).

Enfin, il est prévu que la révision du PLU s'appuie sur les objectifs de l'Agenda 21 pour favoriser les déplacements doux et la desserte des quartiers, ce qui permettra de mieux prendre en compte les enjeux d'énergie et de climat.

BONNES IDEES

Des contrats de quartier pour matérialiser les conditions de mise en œuvre et d'évaluation des projets avec les Albigeois

Les habitants ont exprimé la volonté de pouvoir prendre connaissance du travail qu'ils ont mené dans le cadre des « projets de quartiers, projets d'avenir ». Afin de répondre à cette demande, la collectivité envisage de diffuser les résultats de la réflexion collective et de formaliser les conditions de mise en œuvre des différents projets sous la forme de 12 « contrats de quartier ».

Chaque contrat doit traduire en projets les orientations débattues. Comme, selon leur nature et leurs conditions de mise en œuvre, les projets s'inscrivent dans des échelles de temps différentes, ils seront classés en : travaux et actions à engager ; études et réflexions à lancer ; concertations complémentaires à mener. Chaque contrat pourra être réactualisé au moins tous les trois ans.

- Développer la qualité environnementale dans l'urbanisation du territoire,
- Concevoir les déplacements dans leur diversité,
- Valoriser les espaces de nature et préserver la ressource en eau,
- Répondre aux enjeux de solidarité,
- Créer les conditions d'une accessibilité plus large à la connaissance, à la culture et aux loisirs,
- Contribuer au dynamisme du tissu économique local,
- Inscrire la collectivité dans une dynamique constante d'amélioration de son fonctionnement,
- Intensifier les efforts de la mairie en matière d'éco-responsabilité.

Valoriser et ouvrir au public les archives de la ville

Conservées jusqu'ici dans des locaux mal adaptés à leur préservation et à leur communication, peu accessibles à certains publics, les archives d'Albi vont être transférées dans un nouveau bâtiment offrant des conditions de conservation et de travail de qualité (superficie de la salle de lecture multipliée par quatre, ordinateurs en libre accès pour consulter les fonds numérisés, etc.). Il est également prévu qu'elles soient valorisées par des expositions, la publication d'inventaires des collections, des animations ou encore la mise à disposition des fonds numérisés sur le site Internet de la mairie.



Commune d'Albi
Tarn
Midi-Pyrénées

Population	50 000 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	45 km ²
Date du plan d'action :	juin 2007
Période de mise en œuvre :	2007-2010